



Communiqué de presse

15/22

Montreuil, le 15 février 2022.

La Fédération Santé Action Sociale CGT porte plainte contre ORPEA

Mercredi 9 février 2022, la Fédération Santé Action Sociale a porté plainte en civil contre ORPEA face aux graves atteintes au dialogue social.

Depuis des années, ce groupe, a mis en place, avec une arrogance affirmée, un système qui a généré autant de souffrances humaines que de profits.

Si les personnes âgées ont été les premières victimes, les organisations syndicales ont également été des cibles, la CGT en particulier.

Nos délégués étaient et sont encore, les proies privilégiées de ce groupe en étant licenciés brutalement sans indemnités, ni motif, hormis celui de vouloir exercer leur mandat syndical.

Afin de pouvoir créer une façade « sociale », ORPEA a créé de toute pièce la mise en place d'un syndicat appelé « Arc-en-ciel » qui, contrairement à son nom, est plutôt monochrome. Il lui a ensuite suffi de le favoriser en tout point et de le rendre hégémonique en truquant les élections.

La CGT n'a cessé de dénoncer cette mascarade du dialogue social, mais a fini isolée, le groupe s'appuyant uniquement sur 2 organisations syndicales pour jouer « la comédie » des relations sociales.

La CGT demande l'annulation des élections ainsi que les désignations par les syndicats Arc-En-Ciel et UNSA des délégués syndicaux et représentants au comité social et économique.

Nous nous battons et combattons sans relâche ces pratiques de discriminations syndicales, pour réhabiliter notre place légitime aux côtés des salariés.